

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net

Authezat, le 28 novembre 2016

ARRETE MUNICIPAL

PERMIS DE DÉTENTION
D'UN CHIEN N°4/2016
DE 1^{ère} ou 2^{ème} CATÉGORIE

N° enregistrement : JCR/MB/ARRETE.16
Affaire suivie par : Myriam BLANZAT.

Le Maire,

VU le code rural et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux

VU l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

VU l'arrêté préfectoral n° DDSV 09/122 du 17 novembre 2009 fixant la liste des vétérinaires habilités à réaliser les évaluations comportementales canines en application de l'article L. 211-14-1 du code rural,

VU l'arrêté préfectoral n° DDSV 09/123 du 16 novembre 2009 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins,

VU la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces annexées,

ARRETE :

Article 1er : Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à

- Nom : CARDENAS
- Prénom : CHRISTOPHE
- Qualité : Propriétaire ou détenteur de l'animal ci-après désigné
- Adresse 13 Lotissement Champ Bayon à 63114 AUTHEZAT (Puy-de-Dôme)
- Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : Crédit Agricole Centre France
- Numéro du contrat: 5783782906
- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 06/02/2010
Par: PUECH Jean-François, éducateur canin, «Les Mouyssoux», 63310 St-André-le-Coq

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom (facultatif) : ATHOS
- Race ou type : Rottweiler
- N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des origines français (facultatif) :
- Catégorie: 1ère ou 2ème
- Date de naissance: 30/10/2015
- Sexe: Mâle Femelle
- N° de tatouage: néant
- N° de puce: 250268501086565
- Vaccination antirabique effectuée le : 23/09/2016
- Stérilisation (1ère catégorie) effectuée le : 19/09/2016
- Evaluation comportementale effectuée le: 09/11/2016
- effectué le : néant
- implantée le : 30/08/2016
- par : Dr LORMEAU
- par : Dr LORMEAU
- par : Dr SARDA

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Horaires d'ouvertures : lundi 17h/19h, mardi 14h/16h, mercredi 16h30/18h30, jeudi et vendredi 10h/12h.

Permanences de Monsieur le Maire : mercredi 16h30/18h30.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 : Une copie du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Fait à Authezat, le 28/11/2016.

Le Maire :



Jean-Claude ROCHE.